

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2026/68**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	34

Date de la convocation
01/06/2026

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-six, le mardi 09 juin à 17 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaient Présents (29) : Josepha ALBERTINI - Chantal AMBROSI – Jérôme ASTOLFI - Muriel BELTRAN – Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Augustine GARIBALDI – Jean Charles GIABICONI – Patrick GIGON - Christophe GRAZIANI – Ange LAMBERTI – André LUCCIONI - Marylin MASSONI – Jean-Marc MATTEI – Jean MAZZONI - Paul MILANI – Didier MILLIEX - François MONTI – Rose Marie MONTI - Angèle NERI – Joseph OLIVA – Alain PASQUALINI - Anne POLI - Alexandra SAMPIERI - Jeanne Baptiste SAVELLI – Marie Anne SIMON – Clément TOLAINI – Hervé VALDRIGHI

Pouvoirs (5) : Paule ALBERTINI donne pouvoir à Josepha ALBERTINI- Joseph GALLETTI donne pouvoir à Vincent BRUSCHINI – Corinne MATTEI donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO- Pierre Antoine PASQUALINI donne pouvoir à Ange LAMBERTI- Frédéric RAO donne pouvoir à Jean Charles GIABICONI –

Absents (3) : Paul ALFONSI - Isabelle GUIDONI – Jean-François MATTEI

Budget Principal (40000) - Décision modificative n° 1/2026

Monsieur Jean Marc MATTEI a été désigné comme secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-1 et suivants, L.5217-10-4 et suivants, ainsi que les dispositions relatives au contrôle budgétaire ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux EPCI à fiscalité propre ;

Vu le budget primitif de la communauté de communes pour l'exercice 2026 adopté par délibération n° 2026-45 en date du 27/04/2026 ;

Considérant qu'il y a lieu d'ajuster les autorisations budgétaires initialement votées afin de tenir compte :

- De la recette imputée à tort au compte 7331 au lieu du compte 73133
- De l'inscription de nouvelles dépenses d'investissement (chapitre 27) ;
- De la nécessité de procéder à des mouvements de crédits budgétaires (chapitre 21/27) ;
- De la nécessité de procéder à des opérations d'écritures d'ordre (chapitre 041) ;

Considérant que la présente décision modificative respecte les règles d'équilibre réel et de sincérité budgétaire prévues par la réglementation en vigueur ;

Exposé des modifications :

Le Président présente à l'assemblée le projet de **décision modificative n°1/2026** du budget principal faisant apparaître les modifications suivantes :

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture
LE : <input type="text"/>
Et publication ou notification
DU : <input type="text"/>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20260609-2026-68-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/06/2026

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R- 7331-7212 : Taxe annuelle sur les locaux à usage de bureaux	0.00 €	0.00 €	7 444 359.00 €	0.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	7 444 359.00 €	0.00 €
R- 73133-7212 : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 444 359.00 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 444 359.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	0.00 €	7 444 359.00 €	7 444 359.00 €
INVESTISSEMENT				
D-21311-01 : Constructions bâtiments administratifs	0.00 €	648.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2181-01 : Installations générales, agencements et aménagements divers	0.00 €	2 280.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-01 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	5 149.56 €	0.00 €	0.00 €
R- 2031-01 : Frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 980.00 €
R- 2033-01 : Frais d'insertion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 097.56 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	8 077.56 €	0.00 €	8 077.56 €
D-2181-300-7212 : Ordures ménagères (Etudes-Travaux-Equipements)	3 700.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	3 700.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-275-01 : Dépôts et cautionnements versés	0.00 €	3 700.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	0.00 €	3 700.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	3 700.00 €	11 777.56 €	0.00 €	8 077.56 €
Total Général		11 777.56 €		7 452 436.56 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DECIDE :

Article 1 : D'approuver la décision modificative n°1/2026 du budget principal de la communauté de communes pour l'exercice 2026, telle que présentée ci-dessus.

Article 2 : De dire que la présente décision modificative sera **intégrée au budget de l'exercice 2026** et transmise aux services de l'État compétents dans les conditions prévues par le CGCT.

Article 3 : De charger **Monsieur le Président** de l'exécution de la présente délibération, qui sera notifiée au Comptable public] et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président
Jean DOMINICI